

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 37 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Il n'y a plus d'illusion à se faire; l'île de Cuba est perdue pour l'Espagne. La Perle des Antilles, le dernier fleuron de cette merveilleuse couronne américaine que le génie de Colomb avait posée sur le front des rois catholiques, leur échappe comme leur ont successivement échappé tous les autres.

On parle bien à Madrid de tenter un dernier effort, de lancer vingt mille hommes contre les insurgés cubains, quand la venue de l'automne aura chassé les maladies qui déciment les soldats européens dans les climats tropicaux. Mais ce serait un stérile sacrifice que la métropole fera sagement de s'épargner, pour peu qu'elle ait conservé le souvenir des guerres de l'indépendance au Mexique, au Pérou, à Buenos-Ayres et dans la Colombie.

On annonce que beaucoup de carlistes commencent à repasser la frontière espagnole pour rentrer en France.

L'Echo du Parlement annonce que le roi et la reine des Belges sont partis pour la Suisse et ont dû dîner en passant à Coblen ce, chez la reine de Prusse.

La dépêche suivante de l'Empereur est arrivée lundi matin au quartier-général du camp de Châlons :

« Je désirais passer le quinze août au milieu de la grande famille militaire.
 » Ne pouvant m'y transporter, j'ai voulu

me faire remplacer par mon fils et le charger de distribuer les récompenses.

» Je remercie l'armée de l'accueil qu'elle lui a fait et des vœux qu'elle m'envoie à l'occasion de ma fête.

» Je me propose au surplus de venir à Châlons avant la levée du camp.

» NAPOLÉON. »

La commission du sénatus-consulte s'est réunie jeudi à midi.

Les ministres se sont rendus dans son sein pour faire connaître les décisions arrêtées la veille en conseil sur les modifications qu'elle propose.

On sait que le débat avait particulièrement porté, dans la première conférence, sur l'article 2, relatif à la responsabilité ministérielle.

Il y a lieu de penser que la commission pourra se mettre complètement d'accord avec les ministres, et que M. Devienne sera mis en possession de tous les éléments de son rapport.

Si rien ne vient déranger les prévisions qu'il est permis de faire, le rapport de l'honorable M. Devienne pourrait être lu à la commission aujourd'hui samedi et communiqué au Sénat mardi ou mercredi.

L'ouverture de la discussion pourrait ainsi être fixée au 30 de ce mois.

Il n'y a encore aujourd'hui rien de positif au sujet du ministère de la guerre. On parle même de la prolongation possible de l'interim.

Cette dernière hypothèse semble toutefois reposer principalement sur l'invitation faite à

M^{me} la maréchale Niel, de la part de l'Empereur, de ne point presser son déménagement de l'hôtel de la rue Saint-Dominique. Or, c'est forcer singulièrement le sens d'une intention délicate, qui s'explique d'elle-même dans les douloureuses circonstances où se trouve la maréchale, que d'en vouloir tirer un indice politique.

C'est à tort que l'on a représenté quelques-uns des grévistes condamnés à Saint-Etienne comme n'ayant pas été admis à jouir du bénéfice de l'amnistie.

Il n'y a plus en France un seul prisonnier détenu pour une cause quelconque se rattachant aux délits de grève ou de coalition.

S'il en est qui n'aient pas été remis en liberté, c'est que des poursuites d'un autre genre pèsent sur eux.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Une dépêche de Constantinople annonce que S. M. l'Impératrice est attendue dans cette ville pour le 10 septembre.

Les préparatifs de la réception qu'on lui destine sont déjà à peu près terminés.

— L'inauguration du canal maritime de Suez demeure définitivement fixée au 16 novembre.

— M. Gambetta, qui vient d'éprouver une rechute, quitte Ems pour aller faire une cure au raisin sur le lac de Genève.

— Les amis du maréchal Niel racontent que

c'est à lui surtout que l'on doit la victoire de Mentana. On connaît toutes les hésitations par lesquelles l'Empereur a passé, avant de laisser repartir nos troupes pour Rome. Les ordres et les contre-ordres se succédaient à Toulon, les troupes étaient embarquées et attendaient le dernier moment pour partir; quelques heures de retard suffisaient pour que le drapeau de la France ne pût devancer devant Rome les bandes de Garibaldi. Le maréchal Niel reçoit, dans la nuit, une dépêche de Toulon qui lui annonce que le dernier délai est arrivé pour le départ de l'escadre avec nos troupes. Le maréchal, sans en référer, dit-on, à l'Empereur, fit télégraphier immédiatement l'ordre de lever l'ancre et de marcher au secours du Saint-Siège. Si le maréchal n'avait pas pris cette responsabilité, peut-être les mêmes hésitations qui s'étaient déjà produites auraient recommencé, et Garibaldi serait arrivé sous les murs de Rome.

Les chefs de notre armée et de notre marine, dont l'intelligence supérieure sait unir la foi religieuse et le patriotisme, se sont toujours distingués par leur dévouement au Saint-Siège.

— On a fait la remarque que le maréchal Niel a succombé, jour pour jour, dix ans après qu'il avait fait son entrée à Paris, à la tête du 4^e corps d'armée, celui qu'il avait conduit à la victoire en Italie.

— On estime à 500,000 environ le nombre des voyageurs arrivés à Paris, dans les journées des 14 et 15 août, des départements de France et de l'étranger, pour assister à la fête de l'Empereur.

PEURLETON.

14

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOCAGE.

(Suite.)

V.

Blanche avait précipité le pas de son cheval. Elle s'était engagée dans un chemin vert, sous un dôme de feuillage dont l'extrémité lointaine s'arrondissait en une arcade de lumière. Où allait-elle? Elle l'ignorait assurément. Un reste d'effroi lui tourmentait l'âme. Elle fuyait, redoutant d'être rejointe par Gaëtan d'Apremont. Dans le trouble qui l'agitait, elle ne songeait pas même à prêter l'oreille aux rumeurs de la chasse, afin d'en prendre la direction. Elle allait tout droit devant elle, oppressée, désireuse de mettre un grand espace entre elle et le marquis. Au bout de l'avenue que franchissait le galop de son cheval, elle fit halte et retourna la tête : le chemin était désert, personne ne la suivait. Sa crainte se calma, sa présence d'esprit lui revint!

Elle interrogea du regard l'endroit où elle se trouvait, et reconnut qu'elle était arrivée sur la lisière des bois d'Apremont, devant un sentier qui bordait un vaste et bel herbage en plein regain. Là, paissait, à quelque distance, un grand troupeau de moutons sous la garde de deux chiens. Un pâtre, dont la silhouette brune se dessinait sur la clarté du ciel, se tenait à l'écart, debout, immobile, adossé contre un chêne. Il semblait contemplatif. Dans la perspective demi-circulaire, l'œil n'apercevait qu'une habitation. Elle se dérobait en partie au milieu d'un massif d'ormes et de châtaigniers; mais le nombre et l'étendue des bâtiments qu'on entrevoyait, l'importance et la variété des cultures dont elle était entourée en indiquaient suffisamment le caractère et la destination : c'était une ferme. Cette ferme sourit du fond de l'horizon à la pensée encore inquiète de Mlle de Flavigny.

Après un instant de réflexion, la jeune fille résolut d'aller vers le pâtre. Elle comptait s'informer auprès de lui soit du point précis où l'on pouvait se réunir aux chasseurs, soit de la voie la plus directe pour regagner le château d'Apremont. Elle rendit les rênes à son cheval et lui piqua le flanc avec son éperon d'or. L'animal, un poney normand, au jarret sec et relevé, au pied mince et nerveux, reprit sa course rapide dans le sentier qui glissait entre l'herbage et le bois.

— Si c'était ce Bénédic! murmura Blanche, je me sentrais complètement rassurée. Le brave garçon! Je voudrais que ce fût lui.

Comme elle s'exprimait ainsi, tandis que son attention se fixait sur l'homme adossé contre le chêne, son cheval s'arrêta brusquement et fit un furieux bond de côté. Il avait mis le pied sur une énorme vipère endormie dans la sente. La vipère s'était redressée en sifflant et l'avait mordu au jarret. Mlle de Flavigny, surprise, vida l'étrier. Elle perdit son aplomb et tomba. Son corps rencontra le tronc d'un arbre et s'y heurta avec violence. Elle s'évanouit.

Le cheval, terrifié, prit la fuite à travers les taillis.

Le pâtre avait vu l'accident. Il accourut. Arrivé près de la jeune fille étendue sans mouvement sur le chemin, il se pencha vers elle pour la secourir et la reconnut.

— Ah! la pauvre demoiselle! s'écria-t-il.

Il lui toucha la main, cette main était froide. Il épia un souffle sur ses lèvres, ce souffle était presque imperceptible. Il arracha quelques touffes d'herbe aromatique, et lui en fit respirer l'acre senteur; Blanche alors donna signe de vie. Prompt comme la pensée, il courut tremper un mouchoir dans une flaque d'eau et en imbiba les tempes de la belle enfant. Elle ouvrit les yeux avec effort, ses joues se colorèrent, sa bouche articula un soupir. Puis, peu à peu, ce réveil des sens devint

plus ferme et plus lucide; sa tête charmante se souleva, ses belles paupières se maintinrent sans palpitation, son regard s'anima d'un vif rayonnement.

— Ah! c'est vous, Bénédic! dit-elle avec un pâle sourire. Tant mieux!

Dès que Blanche avait repris connaissance, le jeune pâtre s'était éloigné de quelques pas, il se tenait incliné respectueusement, le front découvert. Les premiers mots de la jeune fille lui causèrent une émotion singulière, comme si un grand bonheur lui entraînait dans l'âme. Sa poitrine se gonfla, il eut quelque peine à contenir son émotion.

— Vous êtes bonne, mademoiselle, répondit-il avec gravité. Je vous remercie pour vos obligeantes paroles... Mais je suis inquiet, reprit-il. Souffrez-vous? Etes-vous blessée? Vous faut-il un médecin? Je cours en chercher un.

Mlle de Flavigny garda le silence un instant. Elle essaya de se lever et n'en eut pas la force. Tout son corps était engourdi, mais elle ne ressentait aucune douleur.

— Restez, dit-elle. J'ai eu sans doute plus de peur que de mal, car je ne souffre pas et ne crois pas être blessée... Tenez, continua-t-elle en tendant ses petites mains au pâtre, prêtez-moi un peu d'aide. Je veux aller m'asseoir là, tout près, sur ce tertre qui forme comme

— Voici quelques renseignements sur l'explosion de la poudrerie de Saint-Médard, à Bordeaux, que nous trouvons dans le *Borde-lais* :

• Le feu a été mis par un ouvrier plombier, étranger à l'établissement, pendant un travail de soudure. Cet ouvrier, ainsi que le surveillant, parent, dès qu'ils virent le feu au poussier de poudre, échapper à une mort certaine en s'éloignant. Néanmoins, le plombier fut fortement brûlé, et le surveillant jeté à plus de vingt mètres dans la salle.

• C'est le moulin à poudre qui a fait le premier explosion. Il n'est plus qu'un amas de décombres, de charpentes brisées, de pierres broyées et de fragments de machines.

• Les débris de ce bâtiment ont mis feu à un séchoir de poudre à plus de quarante mètres de là. Un ouvrier qui s'y trouvait eut le temps d'en sortir, mais à peine avait-il fait quelques pas hors du séchoir, que la seconde explosion, explosion formidable de près de 2,000 kilogrammes de poudre, enleva ce malheureux, le mit en pièces et en envoya les membres épars à plus de vingt mètres.

• De ce séchoir, dont les murailles étaient construites en pierre de taille, il ne reste plus absolument rien sur la place, qui est comme une aire.

• Les pierres de taille des murs ne sont pas restées autour de l'emplacement; elles ont toutes été lancées au loin. Le champ de foire en est jonché.

• Des parpaings entiers ont été lancés à plus de 40 mètres, et une grosse pierre est allée couper en deux un enfant qui s'amusa sur une poutre à cinquante mètres de l'explosion, au-delà du champ de foire.

• Le mur d'enceinte de la poudrerie a été littéralement battu en brèche par les projectiles de pierre. Sur plus de cent mètres, le couronnement de ce mur a été balayé comme par un souffle. Sur un hangar voisin, les tuiles ont été amoncelées comme les feuilles sous l'action du vent.

• Un séchoir, pareil à celui qui a sauté, se trouvait à vingt mètres à peine; il est complètement effondré; il était rempli de poudre. S'il avait fait explosion, tous les bâtiments voisins, ébranlés dans leur base par les deux premières explosions, eussent été compromis. Par miracle, cette troisième explosion n'a pas eu lieu.

• Tous les arbres qui environnent les deux foyers d'explosion, les grands et beaux arbres du parc, sont ébranchés, écorcés, blanchis, décharnés, brisés, déracinés. La vue de ces arbres seule fait frémir et donne l'idée de l'épouvantable poussée de l'explosion.

• A plus de cinq cents mètres à la ronde, les vitres ont été brisées, les gens renversés dans leurs habitations. Beaucoup de maisons ont été lézardées; plusieurs sont compromises. Ce qui étonne le plus, c'est que les milliers de

pièces de bois et de projectiles de fer et de pierre, qui couvrent un espace immense, n'aient pas fait plus de victimes.

• Le désastre matériel, le seul réparable, hélas! ne sera certainement pas réparé à moins de deux ou trois cent mille francs. »

UNE TRAGÉDIE A L'HIPPODROME

Le spectacle de l'Hippodrome a été, mercredi après midi, attristé par une scène des plus cruelles.

Le dompteur Lucas venait d'entrer dans la cage aux lions pour y faire ses exercices habituels. A peine avait-il fermé la seconde porte de la cage que la lionne, qui se tenait accroupie dans un des coins, pousse un rugissement, se lève soudain et se précipite furibonde sur le dompteur, qu'elle fait rouler sur le plancher.

Lucas veut se débattre; mais la lionne lui pose ses deux pattes de devant sur l'épaule, lui enfonce ses dents dans le cou, puis le traîne à l'extrémité de la cage où se tenaient les quatre lions.

Lucas fait un effort vigoureux; il se dégage des étreintes de la lionne et essaye de se relever; mais alors celle-ci et les quatre lions, comme pris d'une fureur subite, se ruent avec impétuosité sur le dompteur, qui tombe en poussant un cri de désespoir et disparaît sous l'amoncellement des cinq bêtes féroces.

On peut se faire une idée du désordre qui se produisit tout aussitôt dans les rangs des spectateurs: des femmes s'évanouissent; d'autres, échevelées, parcourent les gradins en cherchant une issue; les hommes, pour la plupart, sont descendus dans l'arène et entourent la cage. On demande un fusil, ou plutôt une arme quelconque; on crie à Lucas de se débattre, et de ne pas perdre courage; quelques-uns, perdant la tête, parlent de se précipiter dans la cage pour arracher le malheureux à une mort inévitable.

Et, pendant ce temps, Lucas, dont les forces allaient s'affaiblissant, tentait de se relever; mais il éia littéralement écrasé sous la masse formidable des cinq lions, dont l'acharnement ne faisait que croître: on entend comme une sorte de râle; de larges taches de sang rougissent déjà le plancher, quelques minutes encore de perdues, et le drame touche à son funeste dénouement.

— Place! place! crie-t-on tout à coup. Quelqu'un perce en courant les rangs serrés de la foule, arrive à la cage, en ouvre la porte et y entre résolument, une carabine à la main: c'est l'écuyer de Lucas, le nommé Pépé, qui, n'écoulant que son dévouement et informé du péril que court son maître, s'est élancé pour le sauver, sans réfléchir au danger qui le menace lui-même.

Distracts par le bruit que fait la porte de la cage en se refermant et par l'apparition de l'écuyer, les lions laissent un instant de repit à

Lucas, qui en profite tout aussitôt pour faire un suprême effort et se relever; et pendant que, plein d'intrépidité, Pépé s'avance vers les lions en les bravant en quelque sorte du regard et en les étourdissant par les détonations de sa carabine, le malheureux Lucas se traîne vers la porte de la cage. Au moment où il va l'ouvrir un des lions court sur lui, comme furieux de voir sa proie lui échapper; mais Pépé se jette à sa rencontre et lui assène sur la tête un coup si violent avec la crosse de sa carabine, qu'il le force à reculer. Pendant ce temps, Lucas avait pu ouvrir la porte de la cage et descendre dans l'arène. Voyant son maître hors de danger, l'écuyer, contre qui se tournait déjà la fureur des lions, sort précipitamment.

Il n'était que temps; la bouche sanguinolente, la crinière hérissée, les bêtes féroces se précipitaient sur les barreaux de la cage, les mordant et les ébranlant avec des rugissements prolongés: c'était un spectacle effrayant.

A peine descendu dans l'arène, toutes les mains se sont tendues vers Lucas; il a fait quatre ou cinq pas, puis, chancelant, est tombé inanimé dans les bras d'un spectateur.

On a pu juger alors quelle lutte il avait eu à soutenir: le cou était comme déchiqueté, et tout le côté droit de son corps depuis l'épaule jusqu'au genou n'était qu'une plaie; de son costume en satin il ne restait plus un lambeau.

Il a été transporté tout aussitôt dans le cabinet de M. Arnault, directeur de l'Hippodrome, où les premiers soins lui ont été donnés; et, au bout d'un quart d'heure, le régisseur est venu annoncer au public, qui attendait plein d'angoisse, que l'état de M. Lucas, bien que grave, ne présentait rien d'alarmant.

La foule s'est retirée peu à peu, profondément impressionnée par le spectacle effroyable auquel elle venait d'assister, et dont les suites auraient pu être encore plus douloureuses sans le dévouement et le courage de Pépé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Conseil municipal, qui déjà, le 15 décembre 1868, avait voté une somme de 100,000 fr. à titre de subvention pour le chemin de fer de Saumur à Poitiers, a, dans sa délibération du 18 de ce mois, ajouté une autre somme de 100,000 fr. C'est donc en tout 200,000 fr. que le Conseil a voté et non 300,000, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro. Le Conseil a stipulé aussi un délai de 50 années pour les payer par annuités.

Il paraîtrait également que le Conseil, dans le vœu que nous avons signalé, n'aurait pas compris que les adjoints fussent nommés par

le suffrage universel. Pourquoi s'arrêter à la nomination du maire seul par les électeurs? nous ne nous expliquons pas cette réticence.

M. Courtiller, membre du Conseil général de Maine-et-Loire pour le canton Nord-Est de Saumur, vient d'envoyer sa démission à M. le préfet.

Les électeurs de cette circonscription seront appelés à élire un nouveau conseiller les 11 et 12 septembre.

Deux concurrents, dit-on, se présentent aux suffrages des électeurs, M. Ch. Bruas, membre du Conseil d'arrondissement et propriétaire à Brain; et M. Ch. Trouillard, président du Tribunal de commerce de Saumur, propriétaire dans le canton.

La distribution solennelle des prix était faite, jeudi soir, aux élèves de l'Ecole chrétienne des Frères, dans la cour de leur établissement.

Comme les années précédentes, les témoignages sympathiques ne manquaient pas au directeur de cette maison et aux professeurs placés sous ses ordres. M. le v^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, présidait la fête; il avait à sa droite M. Grolleau, curé de St-Pierre, et à sa gauche, M. Trouillard, chevalier de la Légion-d'Honneur et président du tribunal de commerce. On remarquait sur l'estrade tout le clergé de Saumur, M. le colonel L'Hotte, M. Léon Mayaud, membre du conseil général, M. de Fos, membre du conseil municipal, M. Détriché, officier d'Académie et inspecteur de l'enseignement primaire; puis, autour de ce brillant cortège, un grand nombre de parents et d'amis de la jeunesse. Sous la tente qui couvrait la cour, les mères et les sœurs des élèves se pressaient en grand nombre, heureuses de couronner les jeunes lauréats. La cérémonie a commencé par un chœur, sous la direction de M. Albert; ensuite les principaux élèves ont récité un dialogue qui a intéressé et égayé la réunion.

A plusieurs reprises, les élèves de M. Albert se sont fait entendre, et les applaudissements n'ont pas fait défaut aux enfants et à leur professeur.

La chasse ouvrira dans le département de la Vienne, le dimanche 29 août courant.

M. Bourgois, inspecteur de l'enregistrement à Blois, vient d'être nommé conservateur des hypothèques à Saumur, en remplacement de M. Le Pot, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

On se souvient du projet annoncé l'année dernière, consistant à emprunter à la Loire les eaux suffisantes pour alimenter un canal qui fournirait des irrigations à toute la Beauce et irait porter à Paris le complément nécessaire

un banc de gazon. J'achèverai de me remettre l'esprit, et nous délibérerons sur ce qu'il conviendra que vous fassiez pour me sortir d'embarras. C'est vous dire que je compte sur vous, Bénédicte.

— Je suis à vos ordres, mademoiselle, répondit le père.

Il présenta timidement à Blanche ses deux mains durcies par le hâle des campagnes, mais modelées avec une surprenante distinction. Elle n'hésita pas à s'y appuyer et se dirigea, non sans peine, vers le banc de gazon où elle voulait s'asseoir. Quand elle y eut pris place, Bénédicte se mit un peu à l'écart, humble et silencieux, attendant que la jeune fille renouât elle-même l'entretien. Elle le considéra un instant avec intérêt. Cette nouvelle inspection lui fut encore favorable, car elle le trouva aussi remarquable en grosse veste et en sabots que dans le costume endimanché du paysan poitevin. Chose bizarre cependant! à mesure qu'elle admirait l'élégance de sa taille et l'harmonie de ses traits, elle éprouvait une sensation mystérieuse qui la rendait pensive malgré elle. Elle s'efforçait de s'en rendre compte, mais elle ne parvint pas à la définir. Bientôt elle ne s'en préoccupa plus. Après, elle complimenta chaleureusement le père sur l'intrépidité dont il avait fait preuve la veille contre le taureau furieux.

— Sans vous, Bénédicte, ajouta-t-elle, sans votre

courageuse intervention, l'estrade seigneuriale allait recevoir un choc terrible. Vous nous avez sans doute sauvé la vie à tous.

— C'était mon devoir, mademoiselle, répondit simplement le père.

— Il est beau de s'en acquitter si vaillamment, répliqua Blanche... Au reste, reprit-elle, mes éloges ne sauraient avoir grande valeur, mais des voix mieux autorisées que la mienne ne tarderont pas à vous féliciter. Mme la marquise d'Apremont et ma famille, le comte et la comtesse de Flavigny doivent se rendre à la Bernardière pour vous adresser leurs compliments et vous prouver toute leur reconnaissance. Il est juste qu'ils honorent et récompensent un serviteur si grave et si dévoué.

Bénédicte écoutait d'un air recueilli. Il était ému, mais son émotion ne se trahissait que dans un reflet pâlisant de ses grands yeux bleus. Il réfléchit un instant et répondit avec calme:

— Ce que vous m'exprimez-là, mademoiselle, est pour moi un honneur et une récompense au-dessus de mon mérite. Personne ne peut plus rien ajouter à la joie que je viens de ressentir et dont je me souviendrai toujours.

Puis, comme s'il craignait de s'être montré trop expansif, il reprit vivement:

— Mais c'est beaucoup parler de moi. Il conviendrait de nous occuper de vous, mademoiselle. Que faut-il que je fasse pour vous être utile? Dites-le-moi, je vous prie. J'attends.

Blanche sourit.

— Vous êtes donc bien pressé de retourner à vos moutons? demanda-t-elle avec une velléité de malice et d'enjouement.

— Non assurément, répartit le père en hochant la tête avec douceur. Mes moutons n'ont guère besoin de moi en ce moment. Mais vous, mademoiselle, n'avez-vous point hâte de rejoindre votre famille? Elle est inquiète, sans doute, elle vous cherche. Il importe de la rassurer au plus tôt.

— Vous avez raison, Bénédicte, et j'ai eu tort de plaisanter. Voyons, poursuivit-elle, où en est la chasse? Où se trouvent les chasseurs? Le savez-vous?

— Je pense que la chasse est finie. Le cerf a dû être forcé et tué dans la Mare-aux-Daims. J'ai entendu sonner l'hallali. La curée semble être faite, et je présume que les chasseurs, s'ils n'ont pas encore remarqué votre absence, sont en chemin pour regagner le château d'Apremont.

— Quoi! déjà! dit Blanche stupéfaite. Il faut que je m'en retourne avec eux. Vite, vite, que je me remette en route!...

Elle se leva brusquement, mais elle était encore toute courbaturée, et retomba sur le banc de gazon.

— Impossible! murmura-t-elle. Je n'ai pas la force. Comment faire?

— C'est bien simple, mademoiselle. Restez ici, reposez-vous. Moi, je vais courir, traverser taillis et futaies, de manière à me trouver, s'il est possible, sur le passage des chasseurs, à leur sortie du bois, dans la direction du château. J'espère ainsi vous amener votre famille et vos amis.

— Allez, Bénédicte, et merci!

Le père s'éloignait, Blanche le rappela. Il accourut près d'elle; elle avait l'air anxieux. Il semblait qu'elle craignait de rester seule. Ses yeux, un peu effarés, interrogeaient les sentiers d'alentour. Le souvenir de Gætan venait de s'emparer de son esprit, et elle redoutait qu'il ne survint, tandis qu'elle serait encore dans l'isolement.

— Est-ce que la solitude vous effrayerait? lui demanda Bénédicte.

— Je ne vous cache pas que j'en ai un peu peur.

— Oh! rassurez-vous; dans nos campagnes il n'y a pas grand danger. On rencontre des braconniers quelquefois, des malfaiteurs jamais.

— Alors partez. Il le faut d'ailleurs. Soyez bientôt de retour.

à sa consommation. On se souvient aussi de justes et nombreuses réclamations que ce projet souleva parmi les populations riveraines depuis Orléans jusqu'à Nantes.

Si l'on en croit la *Patrie*, ce projet primitif va disparaître, mais avec des proportions nouvelles, agrandi, augmenté, transformé.

Au lieu d'un canal, on en construira deux :

L'un qui sera latéral à la Loire, pour porter vers Blois, Angers et Nantes les charbons du bassin de Saint-Etienne ;

L'autre qui, se soudant au premier vers Cosne ou Briare, se dirigera à travers les départements du Loiret et de Seine-et-Oise, vers Paris, après avoir répandu dans toute la contrée des irrigations fertilisantes.

Au moment de l'ouverture de la chasse, époque où la presse est habituée à enregistrer une foule d'événements malheureux occasionnés par l'imprudéce, même des chasseurs expérimentés, le *Journal d'Indre-et-Loire* croit utile d'appeler l'attention sur un mécanisme très-ingénieux, très-peu coûteux, très-efficace, s'adaptant à tous les fusils, et qui rend réellement impossible tout accident.

Il s'agit d'une pédale en acier, de petite dimension, qui tient les détentes immobiles, et empêche par conséquent, même quand le fusil est armé, les chiens de tomber et de déterminer l'explosion.

Ce mécanisme fort léger est à la sous-garde, à l'endroit même où se place la main qui doit faire partir le coup. Il ressort faiblement de la poignée de l'arme ; la main, en tirant la détente, exerce nécessairement sur cette poignée une pression ; cette pression rend la détente libre et permet de faire partir l'arme. Mais dès que la pression cesse, le mécanisme reprend sa position et l'arme ne peut partir.

Cette invention trop peu connue est dans le domaine public ; tout armurier peut l'exécuter ; son emploi rend les accidents impossibles. Aussi croyons-nous rendre service aux jeunes chasseurs surtout, en la leur recommandant.

COMICE AGRICOLE DE SAUMUR.

CONCOURS DE 1869.

Art. 1^{er}. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevalines, bovines, ovines et porcines.

Art. 2. — Des concours de labourage et d'animaux domestiques auront lieu le dimanche 5 septembre, à Nueil-sous-Passavant, sur une pièce de terre appelée le Champ de-la-Fontaine, appartenant à M. André Lemoine, et un pré à M. Louis Lemoine.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Art. 10. — A dix heures, les laboureurs inscrits tireront au sort les numéros des lots

de labourage. Ils placeront de suite les charmes sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour. Toute espèce d'attelage sera admise à concourir.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

Art. 11. — Tout laboureur qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra par l'un de ces faits, tout droit au prix.

Art. 12. — Le labourage devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, pour les charrues attelées de deux bêtes de trait, conduites par le laboureur seul, et quinze centimètres pour les charrues à un cheval.

Art. 14. — MM. les membres du jury et ceux du Comice agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la durée du labour, et jusqu'à ce que le jury ait terminé son travail.

Art 15. — Quatre prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à seize, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents : deux seront attribués aux charrues ordinaires à versoir en fonte, les deux autres aux charrues fouilleuses.

Les lauréats des précédents concours du Comice ne pourront obtenir que des prix supérieurs à ceux qui leur ont déjà été décernés ; ceux qui ont déjà obtenu le premier prix ne pourront plus y avoir droit ; il ne leur sera accordé qu'un rappel de prix, accompagné d'une médaille en bronze.

Les prix seront :

1 ^{er}	Une prime de.....	50 fr.
2 ^e	id.	40
3 ^e	id.	30
4 ^e	id.	20

Chaque lauréat recevra, en outre, un exemplaire d'ouvrage sur l'agriculture.

Art. 16. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

Espèce chevaline.

Art. 17. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois au jour du Concours.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement, voir l'article 19 ci-dessous.

Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain.

1 ^{er}	prime.....	45 fr.
2 ^e	—	35
3 ^e	—	25
4 ^e	—	20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'un an :

1 ^{er}	prime.....	40 fr.
2 ^e	—	30
3 ^e	—	25
4 ^e	—	20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux ans.

1 ^{er}	prime.....	40 fr.
2 ^e	—	30
3 ^e	—	25
4 ^e	—	20

Race mulassière.

Deux primes aux juments suivies d'un mulet :

1 ^{er}	prime.....	30 fr.
2 ^e	—	20

Espèces bovine, porcine et ovine.

Art. 18. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus, depuis six mois au moins, dans l'arrondissement de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction dans l'arrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 19. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au Bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Art. 20. — Les primes seront :

Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins :

Une première prime de.....	50 fr.
Une seconde de.....	40
Une troisième de.....	35
Une quatrième de.....	30

Aux vaches laitières de trois à six ans :

Une première prime de.....	40 fr.
Une seconde de.....	35
Une troisième de.....	30
Une quatrième de.....	20

Aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau :

Une première prime de.....	40 fr.
Une seconde de.....	35
Une troisième de.....	30
Une quatrième de.....	20

Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins.

Une première prime de.....	30 fr.
Une seconde de.....	25
Une troisième de.....	20

Aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins :

Une première prime de.....	20 fr.
Une seconde de.....	15
Une troisième de.....	10

Pour l'espèce ovine.

Au plus beau bélier.....

Au plus beau lot de six brebis. 30

Art. 21. — Si, dans l'une des catégories d'animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée ; mais, sur la proposition du jury, la Commission du Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 17 et 20 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

PRIMES AUX EXPLOITATIONS.

Art. 22. — Le Comice donnera une prime de 200 fr. et une médaille d'honneur en vermeil au propriétaire-cultivateur ou fermier dont l'exploitation sera reconnue être la mieux dirigée et entretenue, relativement à son étendue, la plus forte proportion du meilleur bétail.

Et, en outre, une somme de 50 fr. et une médaille d'honneur en argent à celui dont l'exploitation aura le plus approché de celle qui aura obtenu la première prime.

Art. 23. — Les exposants d'instruments aratoires bien conditionnés recevront aussi des récompenses.

Le Maire de Varennes-sous-Montsoreau prévient le public, que l'assemblée dite de St-Louis se tiendra, cette année, le dimanche 29 août à Varennes, et la foire, le mercredi 1^{er} septembre.

Aucun droit de place ne sera perçu.

Les amis et connaissances de M. PAUL GAUDAIS, propriétaire, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre d'invitation à son convoi funèbre, sont priés de se joindre au deuil, qui se réunira à la demeure mortuaire, Grand'Rue, 13, demain dimanche 22 du courant, à huit heures du matin.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRY.

Au lieu de s'élançer sous bois, le pâtre se tourna vers l'herbage. Il se mit à siffler, puis il appela : Pollux !

Une minute après, un chien roux, trapu, vigoureux, un de ces chiens de berger dont la race est si intelligente et si courageuse, vint se planter devant Bénédicte et le regarda fixement, comme pour mieux comprendre l'ordre qui allait lui être donné !

— Pollux, lui dit alors son maître du ton le plus sérieux, écoute-moi bien : tu vas rester ici, en faction, aux pieds de la personne que voilà. Tu ne souffriras pas qu'on approche de trop près. Si l'on ose approcher, menace ; si l'on touche, mords !

A ces injonctions, le chien répondit par une bizarre pantomime. Il grogna d'abord sourdement, puis il fit claquer sa mâchoire, dont les longs crocs éblouissants étaient de nature à tenir les malintentionnés à distance. Après quoi, sur un signe, il s'accroupit et considéra la jeune fille d'un œil curieux et caressant.

— Maintenant, vous n'êtes plus seule, mademoiselle, reprit le pâtre. Voici un défenseur intrépide, croyez-moi. D'ailleurs s'il s'attaquait à quelque mauvais gars, son vieil ami Castor, qui veille sur le troupeau, entendrait et ne tarderait guère à lui porter secours. Sous cette double sauvegarde, vous pouvez vous croire en sûreté.

— Je ne crains plus rien, répondit Blanche en se

penchant vers Pollux et en passant sa main mignonne sur la tête velue du griffon, qui se trémoussa joyeusement.

Bénédicte prit sa course à travers le bois. Mlle de Flavigny le suivit des yeux. Lorsqu'il eut tout-à-fait disparu dans l'épaisseur du taillis, elle devint songeuse. A quoi songeait-elle ? Sans doute à la singularité de ce paysan, et au contraste qu'il formait avec Gaëtan d'Apremont. « La nature s'est complètement trompée, se disait-elle sous l'empire de ses préjugés aristocratiques : elle a donné à un marquis la vulgarité physique et la laideur morale d'un rustre ; à un rustre l'élégance extérieure et les nobles sentiments d'un marquis. » Un moment elle agita cette pensée dans son esprit. Puis l'image de Bénédicte se retraça, précise et lumineuse, à son imagination. Elle distingua les traits si corrects de son mâle et doux visage, et crut voir une ressemblance entre le pâtre et la comtesse de Flavigny. « C'est étrange ! murmura-t-elle : même taille élégante, même visage charmant. Des cheveux blonds ayant la même nuance cendrée, des yeux bleus reflétant le même azur. Les voix aussi ont une similitude : je cherche à me les rappeler, et je retrouve dans l'une les inflexions et les harmonies qui ont tant de charme dans l'autre. » Mais elle se moqua bien vite de cette idée, qui, en supposant qu'elle fût juste, ne pouvait avoir à ses yeux que l'im-

portance d'une fantaisie due au hasard. Un incident vint d'ailleurs la distraire de cette préoccupation.

Pollux, qui se tenait couché devant elle, se leva brusquement. Il fit quelques pas dans la direction d'un massif et demeura immobile, comme en arrêt. Un instant après, il se mit à grogner. Blanche, émue, écouta. Elle entendit marcher dans un chemin que masquait une charmille. On approchait. Pollux revint vers Mlle de Flavigny en grognant plus fort ; un écho répondit : c'était la voix de Castor, qui répétait la menace de son ami. Un homme parut à l'ouverture du massif. Il remarqua l'attitude hostile du chien et serra autour de sa main la corde de cuir de son bâton de houx.

Cet homme avait un aspect repoussant. Il était grand, difforme, déguenillé. Son visage portait les stigmates de l'ivrognerie ; il était couvert de maculations sanguines. Ses yeux noirs, presque invisibles tant ils étaient petits, projetaient la lueur sinistre des plus mauvais instincts. Sa bouche vaste, oblique, grimaçante, était hideuse : elle étalait de longues dents jaunies, alternées de trous noirs. Il avait la poitrine large et rugueuse, les jambes grêles et démesurées comme des pattes de faucheux, des pieds aplatis et des mains de diable aux doigts crochus. Quant à son accoutrement, il se composait d'un tricorne de feutre rougeâtre, défoncé, presque informe ; d'une veste de velours usée, déchirée, ra-

piécée, couverte de taches immondes ; d'une culotte de drap en lambeaux, de bas troués, et de souliers dont les empeignes et les semelles se séparaient violemment. En un mot, tout décelait en lui la misère et la dépravation. Il paraissait avoir quarante-cinq ans. Peut-être était-il moins âgé.

A sa vue, Blanche ne put retenir un mouvement d'effroi. L'équivoque personnage s'aperçut qu'elle avait tressailli. Il sourit affreusement.

— Oh ! ne vous inquiétez pas, ma petite demoiselle, dit-il. Je ne suis point méchant. Je demande, à l'occasion, l'aumône sur mon chemin : mais, vrai, je ne cherche noise à personne... Je suis un honnête homme, moi, voyez-vous.

Tout en s'exprimant ainsi il glissait autour de lui un regard furtif et investigateur, comme pour chercher à savoir s'il y avait du monde dans cette partie du bois. Puis il adressa un coup-d'œil malveillant à Pollux, qui le lui rendait avec usure en grognant toujours.

(La suite au prochain numéro.)

M. RIELLANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur.

Dernières Nouvelles.

Les ministres ont communiqué à la commission du Sénat les résolutions du gouvernement sur les modifications qu'elle proposait.

Le gouvernement maintient l'article 2 tel qu'il est formulé dans le projet de sénatus-consulte; il repousse toute modification à cette formule: « Les ministres ne dépendent que de l'Empereur. »

Plusieurs membres de la commission n'en ont pas moins persisté à soutenir la nécessité de définir le caractère de cette dépendance et de préciser comment elle pouvait se concilier avec la responsabilité des ministres.

L'Empereur, entièrement rétabli, viendra sous deux ou trois jours à Paris.

Jeudi, Sa Majesté, accompagnée de l'Impératrice, est allée jusqu'à la grille du parc de Saint-Cloud recevoir le Prince Impérial, à son retour du camp de Châlons.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE du Gouvernement de Honduras PREMIER TIRAGE

La Chancellerie de la Légation et du Consulat général de Honduras prévient le public que le tirage de 3,375 Obligations de l'emprunt 1869 a eu lieu le 12 août. La liste des numéros sortis, étant trop longue pour être publiée dans tous les journaux, se trouve dans les journaux d'annonces légales et à la Chancellerie,

10, Chaussée-d'Antin, et chez les Banquiers du Gouvernement, 16, rue Grange-Batelière.

Sommaire des numéros de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte: Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Th. de Langeac; le Duc et la Duchesse de Madrid, par X. Dachères, les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne (suite), par H. de Balzac; Marienbad, par F. Richard; Courrier du Palais, par maître Guérin; les Mines de cuivre de Cuba, par H. Muller; Chronique du sport, par Léon Gatayes; la Recluse de Cracovie, par A. Dalet; la Maison du diable, par la comtesse Dash; l'Épreuve de l'épée, par L. de Morancez; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny; l'Hôtel des Invalides, par R. Bryon. — Gravures: Portraits de don Car-

los, duc de Madrid et de la duchesse de Madrid; la Ville thermale de Marienbad, en Bohême; Lecture du projet de sénatus-consulte au Sénat; Sorbonne: Distribution des prix aux lauréats du concours général; Cuba: Une mine de cuivre près de Santiago; l'École municipale Turgot; l'Épreuve de l'épée; l'Avenir du vélocipède (six dessins humoristiques); l'Hôtel des Invalides (trois gravures). — Rébus. — Echecs. — Nous recommandons à nos lecteurs de voir dans le même numéro l'annonce des QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés. L'Univers illustré est le vrai journal de la famille, et son immense succès est justifié autant par sa partie littéraire que par sa partie artistique.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DOUSSAIN.

Les créanciers de la faillite Doussain, Jules, tonnelier à Saumur, sont invités à se présenter, le mercredi 25 août prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
CH. PITON.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
DE GRÉ À GRÉ,
UNE PROPRIÉTÉ
D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT
En un seul tenant,

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale, appartenant à M. Sergé, propriétaire à Saumur, d'une contenance de 2 hectares 58 ares 50 centiares, consistant en maison de maître, bâtiments d'exploitation, caves en roc, écurie, deux pressoirs et servitudes; jardin et clos de vignes blanche et rouge, entourés de murs et plantés d'arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser à M. SERGÉ et à M^e CLOUARD. (349)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON,
Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 70.

Cette maison est occupée par MM. Hublot.

Il en dépend de vastes écuries, des remises et un magnifique jardin ayant 60 mètres de façade sur la rue de la Maremaillet.

La superficie est d'au moins 20 ares.

Les terrains seraient facilement divisés par lots.

S'adresser à MM. HUBLOT ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE
JOLIE PROPRIÉTÉ
Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Brault, occupée par M. Berthe, serrurier;

2^o ET UNE MAISON, située au coin de la rue Saint-Nicolas et de la rue Brault, occupée par M. Bolognesi.

Ces dites maisons dépendant de la succession de M. Vinetti.

S'adresser à M. LECOQ, horloger, et à M^e LEROUX, notaire. (310)

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres.

Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

A VENDRE
A Saint-Cyr,

UNE VASTE MAISON, avec cour, jardin et clos de vigne, le tout d'un seul tenant, contenant 1 hectare 12 ares.

S'adresser à M. Louis Boutet, expert à Saint-Cyr-en-Bourg. (327)

FABRIQUE DE POTERIE

A VENDRE, A LOUER
OU A ARRENTER.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. AUTRANT, au Pont-Fouchard, Saumur. (331)

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A CÉDER
Présentement,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE

Après décès.

Le lundi 23 août 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans le magasin de feu M. CEBRON, marchand de rouennerie à Saumur, rue Saint-Jean, à la vente publique aux enchères de toutes les marchandises et le mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu:

400 mètres de drap noir, cuir-laine, satin, Elbeuf et pantalons de fantaisie;

450 id. de tartanelle fantaisie et unie, tartan et flanelle;

800 id. orléans; mérinos, cachemire et popeline;

400 id. reps;

550 id. robes fantaisie;

500 id. indiennes;

500 id. cotons fantaisie;

200 id. flanelle santé;

420 id. coutils et treillis pour pantalons;

500 id. cotons pour pantalons;

380 id. toile fil;

300 id. calicot et toile coton;

200 id. percale et mousseline;

800 id. futaine, percaline, croisé glacé, etc.;

250 id. grisette.

Quantité de coutil pour couettes, finettes grise et blanche, toile paillassé, brillanté, devants de gilets en soie, velours et fantaisie, redingote, serge, molleton, velours péruvienne, bourette et autres étoffes, devants de chemises, foulards en soie, 40 douzaines de mouchoirs de poche en fil, etc., etc.

Trois comptoirs en chêne, rayons et appareils à gaz.

Mobilier: Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredons, beaux draps, serviettes, essuie-mains, nappes, effets, commodes, fauteuils, glaces, pendules, flambeaux, guéridons, table et chaises de salle à manger, montre en or, argenterie, porcelaine, cristaux, bons vins rouge et blanc en bouteilles, batterie de cuisine, bois à brûler, bouteilles vides et autres objets.

La vente commencera par les marchandises.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

MAISON
A LOUER
PRÉSENTMENT,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (104)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

Un homme marié demande un emploi dans le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Un Monsieur seul, d'un âge raisonnable, demande une dame de 28 à 35 ans, ayant reçu de l'éducation; bons appointements.

Écrire franco à Nantes, à M. C. F., poste restante. (341)

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,

314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines.

BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 36, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Piqures sans envers et indécousables, avec tous les guides et accessoires.

175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 AOUT.			BOURSE DU 20 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 30	» 25	» »	73 20	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	104 50	» »	» 40	104 20	» »	» 30
Obligations du Trésor.	495	» »	» »	492 50	» »	» 2 50
Banque de France.	2862 50	» »	» 37 50	2880	» 17 50	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1770	» 5	» 10	1780	» 10	» »
Crédit Foncier colonial.	420	» 10	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	640	» 1 25	» »	640	» »	» »
Crédit industriel.	660	» »	» »	660	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	235	» 2 50	» »	235	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	698 75	» 3 75	» »	698 75	» »	» »
Orléans (estampillé).	967 50	» »	» 2 50	968 75	» 1 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1110	» »	» »	1110	» »	» »
Est.	593	» »	» 3 75	597 50	» 2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	992 50	» »	» »	993 75	» 1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	617 50	» »	» 1 25	617 50	» »	» »
Ouest.	605	» »	» 2 50	606 25	» 1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1665	» 12 50	» »	1672 50	» 7 50	» »
Canal de Suez.	516 25	» 3 75	» »	530	» 13 75	» »
Transatlantiques.	280	» »	» »	280	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	55 95	» »	» 05	56 25	» 30	» »
Autrichiens.	827 50	» »	» 7 50	835	» 7 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	557 50	» 2 50	» »	557 50	» »	» »
Victor-Emmanuel.	54 50	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	55	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	295	» »	» »	295	» »	» »
Saragosse.	68	» »	» »	69	» 1	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière.	100	» 1 25	» »	100	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	342 50	» »	» »	343	» »	» »
Orléans.	336	» »	» »	338	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	332 50	» »	» »	332 50	» »	» »
Ouest.	332 50	» »	» »	332 50	» »	» »
Midi.	330	» »	» »	329 50	» »	» »
Est.	335 50	» »	» »	334	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.